

Séance publique du 7 avril 2011

**SYNDICAT D'ETUDES ET
DE PROGRAMMATION POUR
L'AMENAGEMENT DU ROANNAIS
(S.Y.E.P.A.R.)**

LE PRESIDENT CERTIFIE :

N° 1

Objet :

1 - Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 25 mars 2011 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité a été affichée par extrait, au siège du SYEPAR, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2 - Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 36, sur lesquels il y avait 29 membres présents, à savoir :

**ARRET DU PROJET
SCoT DU ROANNAIS :
BILAN DE LA CONCERTATION**

MM. JAYOL Bernard, BERNARD Michel, Mmes CHEVIGNON Gabrielle, DEROCHE Laure, MM. DEVIS Roland, MADANI Jean-Philippe, Mme SARLES Nathalie, MM. BAILLON Alain, BARTHOLIN Jean, COLLET Gaston, BARATHON Jean-Gilbert, BENEDETTI Philippe, CROUZET François, GONIN Daniel, METTON Jean-Luc, BARRET René-André, BERGER Jean-Paul, DRU Georges, DEPLACE Bruno, DUCRUET Paul, MONROE Guy, PEUILLON Marcel, VIGNAND Jean-Louis, DEMURE Jean-Hugues, GIRIN Michel, Pascal PONCET, DUCHASSIN Jean-François, membres titulaires.

MM. NOAILLY Michel, DEVEDEUX Pierre, membres suppléants.

Absents avec excuses : MM. LADET Jean-Jacques, DUBESSY Gérard, LAURENT Christian, Mme PAPOT LIBERAL Monique, MM. GIGAND Stéphane, REYNAUD Jean-Luc, ROSSETTI Alain, CHABRE Maurice, CHANTELOT Paul, membres titulaires.

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. François CROUZET.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom.



Nom des mandants	Nom des mandataires
LADET Jean-Jacques	MADANI Jean-Philippe
GIGAND Stéphane	GONIN Daniel
LAURENT Christian	BARTHOLIN Jean
PAPOT LIBERAL Monique	COLLET Gaston
CHABRE Maurice	GIRIN Michel
REYNAUD Jean-Luc	DUCRUET Paul

Le Comité Syndical a donné acte de ce dépôt.

M. le Président soumet au comité syndical le rapport suivant :

Conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, le Comité Syndical a délibéré le 15 novembre 2006 sur les modalités de concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet de SCoT, les habitants, les associations et les personnes et organismes associées ou consultées.

La présente délibération a pour objet de tirer le bilan de la concertation.

1. Rappel des modalités de concertation fixées dans la délibération du 15 novembre 2006

- Réunions publiques ;
- mise à disposition du public de dossiers et notamment du porter à connaissance de l'Etat au siège du syndicat mixte aux jours et heures ouvrables habituelles ;
- ouverture d'un registre au siège du SYEPAR et des collectivités membres, pour permettre au public de consigner ses avis et remarques jusqu'à l'arrêt du projet du SCoT ;
- transmission d'articles sur le SCoT du Roannais aux collectivités membres du syndicat mixte pour qu'ils soient diffusés via les supports de communication de celles-ci (journaux, sites internet, affichage public) ou publication de bulletins d'information par le syndicat mixte ;
- création d'un site internet d'information.

La concertation s'est déroulée tout au long des grandes étapes d'élaboration du SCoT Roannais associant le public, les élus du territoire et les partenaires. Cette concertation s'est déroulée de septembre 2007 à avril 2010.

2. Analyse des moyens de la concertation mis en œuvre

➤ Les registres de concertation

Le public a pu faire connaître ses observations ou ses contributions en les consignant sur les registres de concertation ouvert à cet effet, en les adressant par écrit ou par mail au SCoT du Roannais ou lors des réunions publiques.

Des registres de concertation ont été mis à disposition au siège :

- *du SYEPAR ;*
- *des EPCI membres (Grand Roanne Agglomération, Communauté de communes de la Côte Roannaise, Communauté de communes de l'Ouest Roannais, Communauté de communes du Pays de Perreux, Communauté de communes du Pays de la Pacaudière et Communauté de communes du Pays d'Urfé) ;*
- *des communes membres (Saint Alban les Eaux, Chenay le Châtel).*

➤ Séminaires et informations auprès des élus du territoire

Séminaire du 25 octobre 2006

Lors d'une première rencontre, l'ensemble des élus du territoire du SCoT Roannais se sont réunis afin de partager leurs visions des éléments caractéristiques du Roannais. Ce travail a abouti à l'identification de trois objectifs qui ont présidé à la démarche d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.

Séminaire du 19 novembre 2007

Dans le cadre de la phase de diagnostic, les élus ont été réunis pour permettre à tous, de partager une vision commune et une base de travail pour les orientations d'aménagement du territoire qui seront déclinées dans le SCoT. Cette réunion charnière a permis de valider l'ensemble des éléments de l'état des lieux effectué par les bureaux d'études et de mettre en perspective, les enjeux des différents modes de développement envisageable pour le Roannais.

Réunion d'information du 14 janvier 2009

Le SYEPAR a organisé une troisième rencontre avec les élus du territoire (maires et présidents de structures intercommunales du périmètre du SCoT Roannais) afin de présenter le scénario d'aménagement unique préparatoire au PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), deuxième phase du SCoT. Un débat a suivi la présentation afin de partager, d'échanger et d'enrichir le scénario proposé.

Séminaire du 22 avril 2009

Le SCoT du Roannais entrant dans sa phase d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le SYEPAR a organisé un 3^{ème} séminaire associant l'ensemble des personnes publiques associées afin de réaliser un travail de réflexion sur les orientations du PADD à partir du scénario d'aménagement unique.

Séminaire du 5 mai 2010

Ce 4^{ème} séminaire a permis de réunir les élus et les partenaires sur le thème des nouvelles formes d'habitat et de la mixité sociale dans le cadre des réflexions sur le DOG.

Présentation du projet aux élus du territoire

Lors de la phase d'arrêt du projet, des réunions d'informations ont été tenues depuis décembre 2010 auprès de chaque intercommunalité du périmètre du SYEPAR.

A la demande des collectivités membres ou des communes du périmètre, des présentations ont été faites sur la procédure du SCoT, l'état d'avancement du projet, et les conséquences de son application sur le territoire ; ayant donné lieu à une soixantaine de réunions.

➤ Réunions publiques

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT Roannais, le SYEPAR a organisé deux réunions publiques les vendredi 7 décembre 2007 à 18h00 en mairie de Riorges et le mardi 11 décembre 2007 à 18h00 à la salle d'animation rurale de la commune de Saint Alban les Eaux.

L'objectif de ces réunions était de présenter aux habitants, l'outil de planification territorial que représente le SCoT et de partager les premiers enseignements du diagnostic territorial définissant les données du secteur roannais en matière d'habitat, d'environnement, de transports et d'économie.

➤ **Associations et consultations des personnes publiques associées (PPA)**

A chaque phase de l'élaboration du SCoT, les PPA et partenaires ont pu apporter leurs contributions qui ont permis d'enrichir le dossier au fur et à mesure et lors des 6 comités de pilotage organisés depuis le lancement de l'étude :

- 3/10/2007 – 23/01/2008 : *présentation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement* ;
- 27/02/2009 : *présentation du scénario du PADD*
- 15/05/2009 – 19/06/2009 : *présentations du PADD*
- 2/04/2010 : *urbanisme commercial : DAC*
- 05/07/2010 – 17/12/2010 : *présentations du DOG*

➤ **Journal annuel du SCOT**

Le journal du SCoT tiré à 44 000 exemplaires a été diffusé sur l'ensemble du territoire durant les 4 années d'études :

- *décembre 2007 : journal 1 - présentation de la démarche du SCoT ;*
- *décembre 2008 : journal 2 - diagnostic ;*
- *janvier 2010 : journal 3 - les orientations du PADD ;*
- *janvier 2011: journal 4 - DOG : habitat et urbanisme commercial.*

➤ **Site internet du SCoT du Roannais**

Un site internet a été ouvert depuis septembre 2007, consultable à l'adresse www.scotroannais.fr. Ce site administré par le SYEPAR et mis à jour régulièrement a permis de diffuser des informations sur :

- *la présentation du SCOT et du SYEPAR ;*
- *les actualités du périmètre et de l'InterScot ;*
- *la mise en ligne des documents (diagnostics, stratégie commerciale, PADD, DOG) au fur et à mesure de l'avancement du projet ;*
- *les délibérations du SYEPAR ;*
- *le forum de discussions ;*
- *les questionnaires en ligne, pour exemple, la question du mois d'avril 2011 : Que pensez-vous du projet de SCoT ?*

➤ **Communication par la presse**

La concertation s'est également effectuée par la presse locale invitée à chaque séance publique du comité syndical (Le Progrès, Le Pays Roannais, L'Essor, Les Petites Affiches).

Le SYEPAR a également organisé 7 points presse depuis 2007 et diffusé 2 communiqués de presse.

Au total, le projet de SCoT a fait l'objet de plus d'une trentaine d'articles dans la presse locale et départementale.

3. Retours et contributions liées à la concertation

- *Les registres de concertation ont fait l'objet d'une seule remarque. Cette unique remarque portait sur la nécessité de prendre en compte une réflexion sur les services publics ;*
- *deux demandes ont été reçues par voie postale ;*
- *une dizaine d'appels téléphoniques ;*
- *quelques visites au siège du SYEPAR ;*
- *aucun message adressé par mail.*

L'information relative au SCoT a été largement diffusée au public par le biais du site internet, du journal du SCoT ou de la parution d'articles de presse. Les réunions publiques, la boîte aux lettres électroniques, les enquêtes sur le site internet ont donné la possibilité au public de s'approprier la démarche, de réagir et de participer à la co-construction du projet.

A noter, un défaut de distribution du journal n°3 et n°4 sur les secteurs de la Pacaudière et de Saint Just en Chevalet. Un habitant de Saint Just en Chevalet s'est renseigné à ce sujet auprès du SYEPAR.

Globalement, les habitants se sont peu manifestés et généralement, les demandes traitaient de la constructibilité des terrains pour laquelle le SYEPAR n'est pas directement compétent. Les réunions publiques organisées ont également peu mobilisées les habitants. L'assemblée était majoritairement composée d'élus du territoire.

Les collectivités membres du SCoT ainsi que les personnes publiques associées et consultées se sont abondamment mobilisées et exprimées lors de la phase d'élaboration du SCoT.

Les nombreuses contributions reçues par courrier ou par mail (D.D.T. de la Loire, C.C.I. du Roannais, Chambre d'agriculture de la Loire, Roannaise de l'Eau, Syndicat des Monts de la Madeleine, A.R.P.N., Région Rhône-Alpes, D.R.E.A.L., Conseil Général de la Loire, collectivités membres) ont permis de bonifier et d'enrichir progressivement le document présenté à l'arrêt de projet.

A l'issue des cinq années de concertation, et depuis mai 2010 sur le DOG, les principales interrogations, parfois contradictoires, qui subsistent, se rapportent à la consommation de l'espace, à la densité des nouvelles opérations de logements, à la préservation du foncier agricole et des espaces naturels.

En conséquence, il est demandé au comité syndical de bien vouloir :

- tirer le bilan de la concertation préalable au projet du SCoT du Roannais.

Entendu le bilan de la concertation,

Le Comité Syndical,

En application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération en date du 15 novembre 2006 fixant les objectifs et les modalités de la concertation,

Vu le débat en séance,

Considérant que la concertation engagée sur le projet de SCoT a permis de diffuser et de faire partager au public, aux élus du territoires et aux partenaires, le diagnostic du territoire,

les orientations du PADD débattues en comité syndical du 14 octobre 2009 et leur déclinaison dans le DOG.

Et après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du bilan de la concertation ;
- **CONSIDERE** que la concertation a eu lieu tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT du Roannais et que les modalités correspondent à celles fixées par délibération en date du 15 novembre 2006 ;
- **APPROUVE** les conclusions du rapport tirant le bilan de la concertation.
- **DIT** que la présente délibération sera affichée pendant un mois aux sièges du SYEPAR et des collectivités membres ainsi que dans les mairies des communes du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale.

Résultat du vote :

(La commune de Chenay-le-Châtel se retire du vote)

Votants (28 présents + 6 pouvoirs)

Suffrages exprimés : 34

Majorité absolue : 18

Pour : 34

Contre : 0

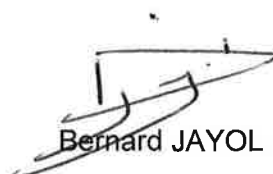
Abstentions : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
ROANNE, le **12 AVR. 2011**

Le Président,



Bernard JAYOL